



***DVD de Sensibilisation aux risques auditifs
liés à la pratique et à l'écoute de la musique***

Dossier de Presse

Sommaire

AGI-SON lance un DVD	page 2
Pourquoi ? Pour qui ? Où se le procurer ?	page 4
Que trouver dans le DVD ?	page 5
Le guide pédagogique qui accompagne le DVD	page 6
Le DVD Informations Techniques	page 7
A propos d'AGI-SON	page 8
A propos du CRDP, du SCEREN	page 13
A propos de EAV / Autres contributeurs	page 14
Remerciements	page 15
AGI-SON - Contacts	page 16
Annexes	page 17
Annexe 1 : Extraits du guide Lexique/ Le son, petite échelle, des repères/ La réglementation	
Annexe 2 : Les résultats de l'enquête Agi-Son sur les risques auditifs	
Annexe 3 : Les autres chiffres clés/ Audition et musiques amplifiées	

ERACOM - Estelle Reine-Adélaïde

Tél. : 01 77 15 17 14 | Mob. : 06 17 72 74 73

Mail. : eracom@mac.com | 14 rue Le Bua-75020 Paris

**AGI-SON lance un DVD
pour sensibiliser les collégiens et lycéens,
les professionnels et amateurs,
aux risques auditifs liés à l'écoute et la pratique de la musique**

**« Hein ? Pour que la musique reste un plaisir...
Préservons notre audition »**

Agi-Son, association interprofessionnelle du spectacle vivant et EAV productions, associés au CRDP¹ Poitou – Charentes, et soutenus par le réseau SCEREN, présentent un DVD de sensibilisation à la problématique des risques auditifs. Ce DVD est complété par un guide pédagogique à télécharger en ligne sur le site du CRDP de Poitou-Charentes : www.crdp-poitiers.org/hein

Après avoir battu campagne tout l'automne -comme chaque année depuis 6 ans-, pour sensibiliser à l'échelle nationale, aux risques liés à la pratique et à l'écoute des musiques amplifiées² AGI-SON poursuit son action en mettant à la disposition, des enseignants et des professionnels de la musique, un DVD, véritable outil pédagogique sur le son, ses risques et les moyens de se protéger.

Porté par un double objectif : faire prendre conscience aux plus jeunes de l'enjeu que représente la gestion sonore raisonnée afin de préserver le plus longtemps possible son potentiel auditif mais aussi inciter les auditeurs et pratiquants de musiques amplifiées à modifier leurs comportements en les informant sur les risques qu'ils encourent et sur les moyens de prévention dont ils disposent, le DVD AGI-SON ne se veut pas alarmiste, ni censeur, mais bien préventif.

Le message est celui porté depuis ses débuts par AGI-SON, "**Le son, c'est bon parfois à fond mais il est essentiel de savoir le gérer**"... Il en va de la responsabilité de chacun, comme le rappelle **Simon Codet-Boisse, vice-président d'AGI-SON³**, en introduction du DVD :

**« Le son est une responsabilité collective,
celle de tous les maillons qui constituent le spectacle vivant (...).
Il ne s'agit pas d'agir en censeur, en disant qu'il faut baisser le son.(...)
Il s'agit d'apporter des éléments de connaissance et de responsabiliser les gens.
A partir du moment où l'on connaît la problématique,
on est capable de se positionner par rapport à celle-ci ».**

Le DVD se fait l'avocat de la bonne gestion sonore... Des artistes, DJ, techniciens du son, témoignent : Cali, David Rocher, Poun (Black Bomb A), Nicolas Schauer (Les Wampas), Yuksek. **Des spécialistes de l'audition, médecins ORL** donnent des conseils et nous entraînent à la découverte du son et de l'oreille.

¹ Centre régional de documentation pédagogique

² Voir présentation de la campagne page 10.

³ Bertrand Furic, actuel président de l'association AGI-SON.

Pourquoi un DVD ?

« Le thème du son est devenu, en quelques décennies, un enjeu sanitaire majeur depuis que des enquêtes épidémiologiques ont mis en évidence l'apparition de troubles auditifs de plus en plus précoces auprès d'une population de plus en plus nombreuse (7 millions de personnes et 1 jeune sur 5 sont concernés en France actuellement). »

Extrait de l'Introduction du Guide pédagogique.

Un DVD, pour qui ?

... Elèves de l'éducation nationale, élèves d'écoles de musique, musiciens amateurs et professionnels, enseignants et professionnels de la santé...

Ce DVD peut être diffusé dans différents contextes : en classe, mais aussi dans les écoles de musique ou les lieux de répétition, dans les concerts, ou dans le cadre de formations à destination des professionnels de la musique.

S'il est essentiellement un support pédagogique à la disposition des enseignants, du personnel médical scolaire, des formateurs, des animateurs et des intervenants, il n'en n'est pas moins une source documentaire directement exploitable par les élèves ou toute personne le désirant, lors d'un travail de recherche autonome ou encadré, ou encore à titre d'information.

Où et comment se procurer le DVD ?

Le DVD sur les risques auditifs, sera disponible sur le site d'AGI-SON, mais aussi intégré aux catalogues nationaux du réseau SCEREN **qui regroupe tous les CRDP et CDDP de France (Centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique), enfin une information sera également adressée aux CDI des collèges et des lycées.**

Il sera notamment présenté sur le site dédié à l'opération nationale "Chroniques lycéennes" : <http://www.chroniqueslyceennes.fr/>

Tarif public : 25 euros TTC

Que trouver dans le DVD ?

Le DVD se compose de séquences courtes de trois minutes qui peuvent être visionnées de manière autonome. Il est illustré d'extraits musicaux (concerts, ambiances de salles) mais aussi de schémas pédagogiques et autres témoignages de spécialistes.

Son Menu ...

► L'Oreille

L'essentiel sur l'oreille du point de vue médical mais aussi sur les signes alarmants, les premières réactions à avoir... Par le Docteur NERON, chef de service ORL du centre hospitalier de Gonesse et le Professeur CHAYS, chef de service ORL du CHU de Reims.

- Physiologie
- Pathologie
- Détecter : l'audiogramme
- Consulter : les urgences

► Ils témoignent

Artistes et techniciens partagent leurs expériences heureuses et parfois douloureuses et nous parlent de leur rapport au son... Qu'il soit fort ou pas...

- Cali
- David Rocher
- Poun (Black Bomb A)
- Nicolas Schauer (Les Wampas)
- Yuksek

► Prévenir

Des clés, toutes simples, pour préserver son audition.

- C'est simple de préserver son audition
- C'est simple de se protéger

► La physique du son

Un volet technique pour connaître l'essentiel du son.

Avec les témoignages du sociologue Marc TOUCHE, du programmeur de la Cartonnerie de Reims, Rodolphe ROUCHAUSSE mais aussi l'artiste Yuksek...

- L'équilibre des volumes
- La surenchère sonore
- Les sensations physiques
- L'évolution des techniques
- Quelques notions d'acoustique

► La réglementation

Les raisons et les conséquences des principales réglementations en vigueur en France

...Accompagné d'un guide pédagogique pour les enseignants/ formateurs.

Le DVD est accompagné d'un outil-pédagogique téléchargeable sur le site du CRDP Poitou-Charentes.

www.crdp-poitiers.org/hein

Ce guide a été conçu et réalisé par le CRDP de Poitou-Charentes, en collaboration avec Anne Richard, professeur de SVT au collège Pierre Mendès France de La Rochelle (17).

Son objectif général est de fournir des pistes de travail, des propositions d'activités dont pourront s'inspirer les enseignants, ou tout autre prescripteur de formation, pour conduire un projet pédagogique interdisciplinaire, une collaboration avec des personnels de santé ou des associations musicales, pour en faire une étape dans un processus plus général d'apprentissage et d'éducation à la santé et la citoyenneté.

Extrait du Guide / Introduction/ ... Dans quels contextes utiliser le DVD ?

« L'exploitation pédagogique d'un tel sujet dépasse largement les programmes disciplinaires (pratiques artistiques et histoire des arts, sciences expérimentales et technologiques à l'école primaire ; éducation musicale, sciences et technologie au secondaire) car elle représente une opportunité d'ouvrir nos classes aux personnels de santé et aux associations évoluant dans le domaine musical, voire plus largement au monde du spectacle.

On peut imaginer bien des projets pluridisciplinaires, associant, en plus de l'éducation musicale, des S.V.T. et de la physique-chimie, la technologie, le français, les mathématiques, voire même l'anglais ou toute autre langue étrangère. Dans le secondaire, cela peut facilement se concrétiser par un projet de classe motivant pour les élèves qui permet, en plus du travail de prévention sanitaire et de l'acquisition des savoirs, de faire appréhender la cohérence et la globalité de leurs apprentissages disciplinaires.

Les points d'entrée de cette thématique sont donc multiples et complexes.

Citons à titre d'exemples (cette liste n'est en aucun cas exhaustive) : Qu'est ce que le son et quelles en sont ses caractéristiques/ Qu'est ce que l'organe de l'ouïe ? Comment est-il fait ? Comment fonctionne-t-il / Comment le son peut-il être transformé en message nerveux ?/ Comment les sons sont-ils transformés et amplifiés ? ».

Au sommaire du Guide pédagogique : des fiches d'activités avec les corrigés (à retrouver en ligne), des points d'entrée dans les programmes ; la physique du son, des notions d'acoustique, les techniques sonores actuelles ; L'oreille, organe de l'ouïe ; Les troubles de l'audition et l'exposition sonore ; les lésions auditives induites par le bruit, leurs conséquences, leur diagnostic, la prévention ; des repères sur la réglementation...



Le DVD – Informations techniques

Production exécutive :	EAV, Thierry Possémé directeur.
Production :	Bertrand Girard, Anne Charlotte Musset.
Montage et graphisme :	Céline Rosette, Christian Nourry.
Image :	Stéphane Carbon, Gregory Adnot, Gérard Grenier, Gauthier Bouret.
Chef électro :	Xavier Allaire.
Mixage et son :	Thierry Possémé, Frédéric Rochette, Régis Engrand.
Extraits :	Ateliers des images/ british movietone. Documentaire « Free Party, en deça du bien du Mal ». Réalisation : Pascal Signolet / Production : Barco Films, Rudy Ortiz / Roger Viollet ©

A propos d'AGI-SON - Information et formation à la gestion sonore

Créée en 2000, l'association, loi 1901*, AGI-SON (AGIr pour une bonne gestion SONore) est née de la volonté des organisations professionnelles du spectacle vivant musical de répondre aux problématiques liées aux risques auditifs et plus globalement à la gestion sonore musicale.

AGI-SON œuvre tout au long de l'année pour la formation, l'information et la sensibilisation aux risques auditifs liés à la pratique et à l'écoute de musiques amplifiées en direction des professionnels - musiciens, techniciens, ingénieurs du son, organisateurs de spectacles -, des formateurs et des enseignants ainsi que du grand public : musiciens amateurs, public fréquentant les clubs, salles de concert, etc.

AGI-SON agit sur trois plans :

- Sensibilisation des publics en concerts (campagne nationale, distribution de bouchons, dépliants)
- Mise en œuvre d'une éducation sonore
- Formation et sensibilisation des professionnels

La démarche mise en place par AGI-SON s'inscrit dans un cadre volontariste où chacun apporte son expertise et participe à l'élaboration des projets, en se rapprochant au plus près des dynamiques régionales.

L'association AGI-SON est composée de 2 collèges et d'un Comité : le Collège des membres adhérents (fédérations, réseaux, syndicats... représentant les différents métiers impliqués dans la gestion sonore : organisateurs de concerts, artistes, techniciens, prestataires de service...), le Collège des membres associés (structures parapubliques, sociétés civiles, associations œuvrant dans la prévention, etc), le Comité scientifique, technique et artistique (médecins ORL, acousticiens, sonoriseurs, musiciens, etc).

(Voir membres d'AGI-SON, page 12).

Eduquer : les spectacles "Peace & Lobe" pour les plus jeunes

AgI-Son labellise et met en réseau les "Peace & Lobe", spectacles éducatifs de sensibilisation aux risques auditifs liés à la pratique et à l'écoute des musiques amplifiées. Ces spectacles sont essentiellement à destination d'un public lycéen et sont portés par des opérateurs régionaux. Ces animations pédagogiques ont pour but de faire prendre conscience aux plus jeunes, au début de leurs pratiques musicales, des risques auditifs liés à celles-ci.

Ce spectacle a été développé conjointement par le Confort Moderne (Poitiers) et l'ADEM-Florida (Agen) depuis 1999.

En matière d'éducation au sonore, les spectacles "Peace & Lobe" restent la principale intervention de prévention du risque auditif en milieu scolaire.

De 2006 à 2008 – Bilan des spectacles portés par les relais AGI-SON

- | | |
|-------------------------------|--------|
| • Nombre de représentations : | 663 |
| • Nombre de spectateurs : | 71 092 |

Former les professionnels et des relais

Dans le cadre de sa campagne, AGI-SON propose des formations à ses 22 relais territoriaux ainsi qu'à leurs personnes ressources (régisseurs, responsables de centre de ressources, managers, chargés de production, administrateurs, directeurs de salle, etc.). Toutes les questions liées à la gestion sonore y sont abordées, du fonctionnement d'une oreille à la connaissance du cadre réglementaire en vigueur.

AGI-SON a également proposé en 2008 une formation de formateurs dans le domaine de la gestion sonore du spectacle vivant en matière de « Gestion sonore et prévention des risques auditifs dans le spectacle vivant ». Cette équipe d'intervenants spécialisés est maintenant prête à intervenir aux côtés des prescripteurs de formations, des professionnels de santé, des relais AGI-SON...

S'engager contre la disparition des lieux de création et de diffusion menacés par l'application des réglementations sur le bruit ...

L'application des réglementations sonores et notamment du décret "Lieux musicaux" du 15 décembre 1998 a un impact ravageur sur les petits lieux de diffusion et de création du spectacle vivant musical, souvent victimes au plan local d'un harcèlement administratif et incapables économiquement de se mettre en conformité avec les textes, faute de mesures d'accompagnement.

Il en résulte une véritable hécatombe très préjudiciable sur les plans du lien social et des conditions de l'émergence artistique. Conscient du caractère indispensable à la filière du spectacle vivant de ce type d'équipements, AGI-SON se positionne au côté des organisations professionnelles concernées en soutien des lieux en difficulté. L'association participe aussi aux discussions préalables à la révision du décret du 15 décembre 1998.

AGI-SON/ Une Campagne Nationale de sensibilisation

AGI-SON, association interprofessionnelle du spectacle vivant, a mené chaque année - du 1er octobre à la fin décembre 2009, une campagne nationale de sensibilisation aux risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique de la musique. 2009, marque sa 6^{ème} édition.

Incitant à une bonne gestion sonore, elle déploie son message centré sur le plaisir de la musique, via une campagne d'affichage, de distribution de dépliants d'informations et de bouchons d'oreilles.

Une campagne pour tous qui nous guide vers la bonne gestion sonore

La campagne AGI-SON concerne tous ceux qui aiment la musique... Jeunes ou moins jeunes, en concerts, en clubs, nous tous qui écoutons la musique sur un lecteur MP3 ou la pratiquons pour le plaisir... Sans pour autant savoir ce que risquent parfois nos oreilles.

AGI-SON, par cette campagne, attire notre attention sur les pratiques d'une bonne gestion sonore. Elle nous donne de précieux conseils pour que la musique reste toujours un plaisir.

Pour l'association, prévenir les risques auditifs ne signifie pas forcément diminuer le volume sonore. En effet, **le principal facteur de risque est le temps d'exposition plus que le seul volume.**

La campagne bénéficie du soutien : du **Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, du Ministère de la Culture et de la Communication**, du Centre National des Variétés, de la Chanson et du Jazz (CNV), du Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles (IRMA), de la FNAC, de La Mutuelle des Etudiants (LMDE), du Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB),.

La Campagne nationale de sensibilisation bénéficie du soutien des 22 relais AGI-SON en régions.

Les données chiffrées de la campagne

Chaque année depuis 2004, AGI-SON interpelle le public sur les risques auditifs grâce à des **dépliants, bouchons d'oreilles, affiches, ...**

Pour sa 6^{ème} édition, sont diffusés :

- **10 000 affiches, AGI-SON**, carrées comme des disques et déclinées en deux formats (40x40 et 60x60).
- **600.000 dépliants** présentant les solutions simples pour préserver son audition
- **600.000 bouchons d'oreilles.**

Au total depuis 2004, La campagne AGI-SON aura diffusé :

- Plus de 2 600 000 millions dépliants
- 2 600 000 millions protections auditives
- Plus de 40 000 affiches

Où retrouver la campagne AGI-SON ?

- Dans les salles de concerts,
- Les salles de spectacles,
- Les studios de répétitions,
- Les lieux d'enseignement de la musique,
- Les FNAC,
- Les universités,
- Sur l'ensemble du réseau des relais régionaux, les partenaires et membres d'AGI-SON.

Et aussi...

Le site Internet d'AGI-SON : www.agi-son.org

La page Myspace : <http://www.myspace.com/agison>

Des vidéos à partager et à voir en ligne sur le site Internet d'AGI-SON ou sur :

http://www.dailymotion.com/video/x3a8vf_preservez-votre-audition-spot-1-sur_music

Les membres d'AGI-SON

Organisations d'employeurs et fédérations de lieux de concerts

■ Entrepreneurs de spectacles (salles de spectacles, producteurs, diffuseurs) :

- Prodiss (Syndicat national des producteurs, diffuseurs et salles de spectacles)
- Fédurok (Fédération de lieux de musiques amplifiées / actuelles)
- FSJ (Fédération des scènes de Jazz et de Musiques Improvisées)
- SMA (Syndicat national des petites et moyennes structures non lucratives de Musiques Actuelles)
- SYNAPSS (Syndicat national des petites structures de spectacles)
- FAMDT (Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles)
- Technopol (Association pour la défense, la reconnaissance et la promotion des cultures, des arts et des musiques électroniques)

■ Prestataires de services techniques

- SYNPASE (Syndicat National des Prestataires de l'audiovisuel scénique et événementiel)

■ Ecoles de musique

- FNEIJMA (Fédération Nationale des Ecoles d'Influence Jazz et des Musiques Actuelles)

■ Organisations régionales

- AVANT-MARDI (Pôle régional Midi-Pyrénées des Musiques Actuelles)
- Réseau RAOUL (Réseau Associatif des Organismes et Utilisateurs de Lieux de musiques actuelles)
- RIF (Réseaux en Île-de-France)
- FRACA-MA (Fédération Régionale des Acteurs Culturels et Associatifs des Musiques Actuelles)
- RAMA (Réseau Aquitain des Musiques Amplifiées)
- CARA (Collectif Auvergne Risques Auditifs)
- Le Patch (réseau de lieux « musiques actuelles » en Picardie)
- Le Pôle Régional des Musiques actuelles de Poitou-Charentes

Syndicats de salariés

■ SNAM (Syndicat National des Artistes Musiciens)

■ SFA (Syndicat Français des Artistes)

■ SYNPTAC (Syndicat National des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles)

■ FNSAC-CGT (Fédération Nationale des syndicats CGT du spectacle)

Membres associés

■ IRMA (Centre d'Information et de ressources sur les musiques actuelles)

■ LMDE (La Mutuelle des Etudiants)

■ CIDB (Centre d'information et de documentation sur le Bruit)

■ Techno+ (réduction des risques en milieu festif)

Les Partenaires du DVD

A propos du CRDP de Poitou-Charentes

Le CRDP est un établissement public, sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale. Il fait partie du réseau SCEREN (Services, Culture, Editions, Ressources pour l'Education Nationale), réseau qui se compose de 31 centres régionaux et d'un centre national, qui coordonne notamment l'activité éditoriale de l'ensemble des centres.

Chaque CRDP comprend des CDDP, un par département. C'est le CDDP de Charente-Maritime qui, avant l'été, a attiré l'attention du CRDP sur la publication prochaine du DVD "Hein ?", car ce CDDP mène de multiples actions dans le domaine de la chanson francophone. Un site Internet a donc été créé, avec l'aide d'enseignants et d'infirmières scolaires, de manière à proposer à la communauté éducative des compléments à la fois théoriques et pédagogiques aux films présents sur le DVD.

Ce site est accessible gratuitement à tous les acheteurs du DVD.

Le CRDP diffusera en outre le produit, à la fois par le biais de ses actions locales que par le réseau national SCEREN.

www.crdp-poitiers.org/hein/

A propos du SCÉRÉN

Le réseau national, composé du Centre national de documentation pédagogique, des 31 centres régionaux de documentation pédagogique et de leurs centres départementaux et locaux, a pris en 2002 l'appellation de SCÉRÉN : Services Culture, Éditions, Ressources pour l'Éducation Nationale. Il a entamé également une politique de rénovation de son image, de ses missions comme de son fonctionnement.

Ce réseau national affirme son identité de service public, en éditant les produits et services correspondant aux grandes orientations de la politique éducative, en mettant à la disposition des professionnels des ressources pédagogiques de toute nature, en accompagnant les arts et la culture à l'école.

Cette mission d'édition et de documentation se développe également dans le domaine des TICE.

Dans le cadre de la politique de relance et de généralisation des technologies de l'information et de la communication à l'école, le CNDP est chargé par le ministre de l'Éducation nationale de créer deux nouvelles structures en son sein : un pôle national des contenus numériques pour l'enseignement scolaire, une agence pour la promotion des usages éducatifs et du travail collaboratif.

Établissement public sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, le SCÉRÉN s'articule autour de trois priorités ministérielles : la maîtrise de la langue, l'essor des technologies de l'information et de la communication et les publics en difficultés.

Le réseau SCÉRÉN :

- 180 lieux d'accueil
- 125 librairies
- 170 médiathèques
- 2 000 références au catalogue
- 800 000 connexions par mois sur notre site

www.sceren.fr



A propos d'EAV Productions

EAV productions propose depuis quelques années des services en conceptions et réalisations audiovisuelles. Composée d'une équipe mêlant créativité et gestion de production, E.A.V. évolue dans des univers variés tels que les médias, la culture, les collectivités et les entreprises. Son rapport au matériau sonore complément indispensable de l'image, l'a motivé à s'investir pleinement dans ce projet aux côtés d'AGI-SON.

www.e-a-v.fr



Autres contributeurs

Le DVD a été réalisé sous le regard attentif et bienveillant du Comité de Pilotage du DVD : Dr Sylvain Néron de l'hôpital de Gonesse, Professeur André Chays du CHU de Reims, Cali, Yuksek, Poun (Black Bom A), Nicolas Schauer (Les Wampas), David Rocher, Marc Touché, L'équipe technique de la Cartonnerie, Les groupes : No More Silence, The Shoes, Shafty Brothers.

Le DVD/ Remerciements

AGI-SON et EAV remercient les partenaires : Le Ministère de la Santé et des Sports, l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES), le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction de la Musique, de la Danse, du Spectacle et du Théâtre), le Centre National des Variétés, de la chanson et du jazz (CNV), le Centre Médical de la Bourse (CMB), la DRJS (Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports en Ile de France), le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB).

AGI-SON et EAV remercient les vivement : les adhérents et les membres du Conseil d'Administration d'AGI-SON, tous les relais d'AGI-SON en région, les porteurs de projets pédagogiques et du spectacle « Peace and Love », la commission éducation au sonore de AGI-SON, les artistes : Cali, Poun (Black Bomb A), Nicolas Schauer (Les Wampas), Yuksek ; le Point Ephémère (Paris), la Cartonnerie (Reims), Priscille Angot (Earsonics), Maurice Auffret, le Professeur André Chays, Simon Codet-Boisse, Angélique Duchemin et Maria Basch, Cyril Della-Via, Bertrand Furic, Dr Sylvain Néron, Dr Christine Poncet-Wallet, Francis Réveillère, David Rocher, Jean-Marie Séné, Marc Touché, Sébastien Wyseur.

Les lieux musicaux et les équipes qui nous ont accueillis. La Cartonnerie à Reims (Gérald Chabaud, directeur, Jérémie 'FISH' Valensi, Aurélie Hannedouche, responsable du centre de ressources, Magali Malnovic, chargée de la communication, Rodolphe Rouchaussé, programmateur). Le Point Ephémère, Paris (Rozenn Tanguy, chargée de la communication). La Mairie de Paris et l'équipe du Centre Musical Fleury Goutte d'Or-Barbara (Gilles Christophe, directeur, Karim Kanal, responsable de l'accompagnement, Soline Garry, adjointe à la direction, Giulia de Vecchi, chargé de production, Ronan Berthomé, régisseur général)

Pour leur disponibilité et leur adhésion au projet. L'équipe du C.H.U de Reims (Mr Jean-Paul Michelangelli, directeur général du C.H.U de Reims, le Professeur André Chays, chef de service O.R.L, Docteur Arnaud Bazin, chef de service Urgences, Peggy Cheutin t.d.e, Chantal Beauvais adjointe administrative). A l'équipe du Centre hospitalier de Gonesse (Docteur Sylvain Néron, chef de service O.R.L, Valérie Gasser service de la communication),

Pour leur participation, merci à : Manoel musique Reims et Laurent Da Silva Gomes, Audition Gerbaud et G. Gerbaud.

Pour leur accueil, merci à : La salle de spectacle L'Onde Vélizy- Villacoublay et sa chargée de communication : Sandrine Galtier, au Musée National des Arts et Traditions Populaires de Paris et son directeur, Mr Dubois. Au Laboratoire G. Friedmann UMR 8593 CNRS, MuCEM.

Merci aux groupes et aux artistes pour les extraits des répétitions ou de concerts : Yuksek, Lojo, Casköbol, No More Silence, The Shoes, Shafty Brothers.

Merci aux groupes et aux artistes pour les extraits de DVD : Cali - DVD « 1000 coeurs debout Virgin Music-EMI Music France/BCBA/Astérios, Les Wampas - DVD « For the rock 2, Les portes du futur », Atmosphériques Black Bomb A - DVD « Illicite Stuff live » Enrage production/ Bicephale Bizness Alchimie.

AGI-SON - Contacts

AGI-SON

Coordinatrice : Angélique Duchemin

23, bd des Capucines - 75002 Paris

Tél. : 01 42 65 73 21 | Mail : info@agi-son.org

<http://www.myspace.com/agison>

www.agi-son.org

Contact Presse

ERACOM - Estelle Reine-Adélaïde

Tél. : 01 77 15 17 14 | Mob. : 06 17 72 74 73

Mail. : eracom@mac.com | 14 rue Le Bua-75020 Paris

Annexes : Chiffres et références clés

Annexe 1

Quelques extraits du guide pédagogique...

1. Le Lexique

Acouphènes : sifflements, bourdonnements temporaires ou définitifs.
Dose de son ou dosimétrie sonore : combinaison du niveau d'intensité sonore par le temps d'exposition.
Fréquence : nombre de vibrations par seconde (en hertz).
Harmonique : fréquence unique d'un son pur.
Hyperacousie : hypersensibilité douloureuse aux sons de tous les jours.
Timbre d'un son : aussi appelé spectre d'un son, correspond à la superposition des différentes fréquences (harmoniques) qui le composent.
Perte d'audition : diminution de la perception de certaines fréquences.

2. Le Son, une petite échelle, des repères

Niveau d'intensité sonore*	Activité sonore correspondante de la vie quotidienne	Temps d'exposition
5	Seuil de l'audition	
30	Bureau calme	
55	Conversation normale	
gêne 65	Centre ville de jour	
fatigue 80	Gros trafic automobile	
87	Travail bruyant	40h
danger 99	Baladeur à très fort volume	2h30
105	Limite des lieux musicaux	38 min
111	Marteau piqueur	8 min
douleur 123	Réacteur d'avion	1 min

*le décibel étant une échelle logarithmique, doubler l'intensité acoustique correspond à une augmentation d'environ 3 dB.

3. La Réglementation

Calcul du niveau sonore de référence : le décibel audible ou dB(A) :

Partout dans le monde, les autorités publiques se réfèrent à l'échelle des décibels (A) pour mesurer et légiférer sur le niveau sonore. Cette échelle de mesure n'est pas tout à fait semblable à l'échelle dB car elle est le résultat d'une pondération des valeurs mesurées pour tenir compte du fait que l'oreille humaine a une sensibilité différente à chaque fréquence sonore. En général, nous entendons mieux les fréquences moyennes que les hautes ou basses fréquences. Dans le système dB(A) on applique un coefficient important aux fréquences sonores les plus audibles, alors qu'on applique un coefficient beaucoup plus faible aux fréquences les moins audibles. En totalisant ensuite tous les résultats obtenus, on finit par avoir un index numérique des différents sons.

Réglementation relative aux bruits de voisinage (décret du 31 août 2006)

Les règles d'émergence du bruit à respecter sont définies dans l'article R. 1334-33 du code de la santé publique. Elles sont établies en fonction de deux critères : la période durant laquelle se déroule le bruit et la durée cumulée de celui-ci.

Art. R. 1334-33 du code de la santé publique :

« L'émergence globale dans un lieu donné est définie par la différence entre le niveau de bruit ambiant, comportant le bruit particulier en cause, et le niveau du bruit résiduel constitué par l'ensemble des bruits habituels, extérieurs et intérieurs, correspondant à l'occupation normale des locaux et au fonctionnement habituel des équipements, en l'absence du bruit particulier en cause.

Les valeurs limites de l'émergence sont de 5 décibels A en période diurne (7 heures à 22 heures) et de 3 dB(A) en période nocturne (22 heures à 7 heures), valeurs auxquelles s'ajoute un terme correctif en dB(A), fonction de la durée cumulée d'apparition du bruit particulier :

6 pour une durée inférieure ou égale à 1 minute ;

5 pour une durée supérieure à 1 minute et inférieure ou égale à 5 minutes ;

4 pour une durée supérieure à 5 minutes et inférieure ou égale à 20 minutes ;

3 pour une durée supérieure à 20 minutes et inférieure ou égale à 2 heures ;

2 pour une durée supérieure à 2 heures et inférieure ou égale à 4 heures ;

1 pour une durée supérieure à 4 heures et inférieure ou égale à 8 heures ;

0 pour une durée supérieure à 8 heures. »

Ainsi, à titre d'exemple, pour un événement diurne d'une durée de 3 heures, l'émergence pourra atteindre au maximum 7dB(A).

Réglementation spécifique aux établissements ou locaux recevant du public et diffusant habituellement de la musique amplifiée (décret du 15 décembre 1998) :

En aucun endroit accessible du public, le niveau ne doit dépasser 105 dB(A) en niveau moyen et 120 dB en niveau crête.

Les opérations festives ponctuelles organisées en extérieur ne relèvent pas de cette réglementation.

Réglementation sur les baladeurs

L'arrêté du 24 juillet 1998 complété par l'arrêté du 8 novembre 2005 réglemente à 100 dB le niveau max délivré par les baladeurs.

Valeurs conseillées par l'OMS (2000) :

L'OMS recommande de :

ne pas participer plus de quatre fois dans l'année à des cérémonies, festivals, divertissements dont les niveaux dépassent 100 dB(A) en moyenne sur 4 heures ou 110 dB(A) en max ;

ne pas écouter de musique à l'aide d'écouteurs, de manière quotidienne, à des niveaux supérieurs à 85 dB(A) en moyenne sur 1 heure ou qui dépassent 110 dB(A) en max.

Annexe 2

Les résultats de l'enquête AGI-SON sur les risques auditifs

Source - LMDE / AGI-SON Résultats de l'enquête d'évaluation Campagne 2008

AGI-SON mène chaque année, depuis 2004, une enquête d'évaluation de l'impact de sa campagne nationale avec pour objectif de toujours mieux cibler son action...

Pendant toute la durée de la campagne 2008 (oct. à déc. 08), un questionnaire a été distribué au public et aux musiciens lors de manifestations musicales en Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Lorraine, Nord pas de Calais, Bretagne.

Près de **1.000 questionnaires** (965 au total) public **ont été étudiés**.

Les conclusions de l'enquête :

Des troubles ? En tendance, moins de symptômes depuis 2005

⇒ **57,9% des personnes ayant répondu à l'enquête ont déclaré avoir eu des sifflements ou bourdonnements. Ils étaient plus de 60%, en 2005.**

La proportion augmente significativement avec l'âge pour passer de 32,3% chez les moins de 18 ans à plus de 60% chez les plus de 24 ans.

⇒ **58,6% déclarent avoir déjà testé leur audition.**

Un public qui se protège un peu plus...

⇒ **48,3% déclarent se protéger de façon systématique ou occasionnelle contre 43,3% en 2005.**

Comment se protègent-ils? (2008) :

⇒ 56,3% déclarent avoir recours aux bouchons d'oreille.

⇒ 40,7% des gens font des pauses.

⇒ 33,2% restent durablement éloigné de la source de son.

Une meilleure connaissance des risques

⇒ **65,2% des répondants s'estiment informés sur les risques auditifs**

⇒ 28,8% trouvent ne pas l'être suffisamment.

⇒ 6% ne le sont pas du tout.

Depuis 2005, les répondants sont de plus en plus nombreux à se déclarer informés.

Un bon accueil pour la campagne

⇒ **80,3% pensent que les dépliants et affiches de la campagne sont adaptés à la prévention des risques auditifs liés à l'écoute de musiques amplifiées, et ils sont**

⇒ **69,4% des personnes comptent diffuser l'information**

⇒ **64,9% des personnes interrogées déclarent vouloir se protéger dans le futur contre les risques auditifs liés à l'écoute de musiques amplifiées (70,8% parmi ceux ayant lu le dépliant).**

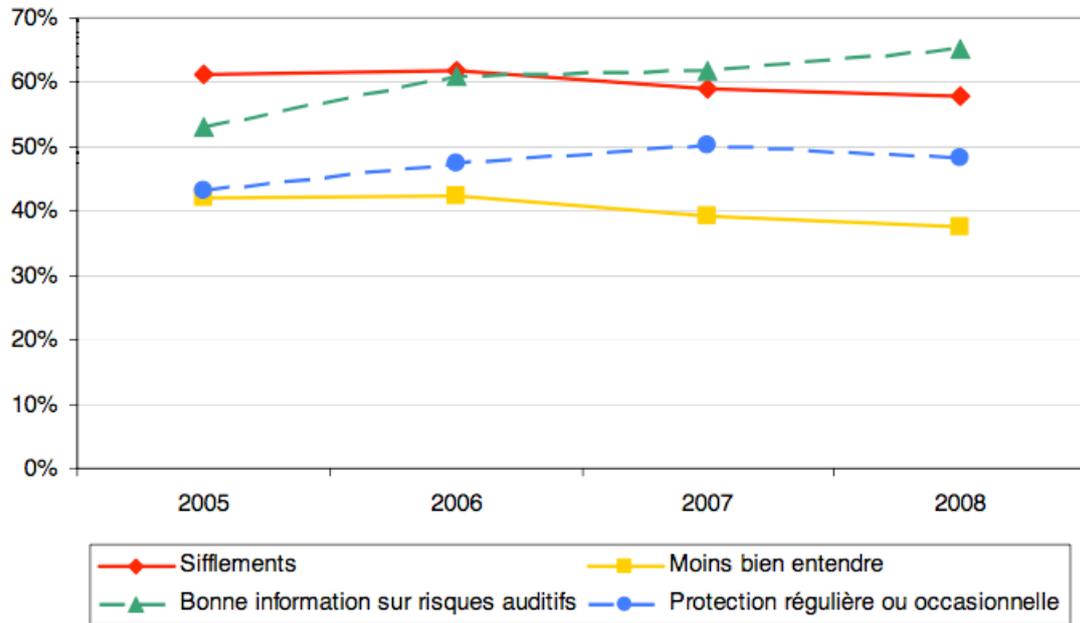
Parmi ceux qui ne pensent pas se protéger dans le futur :

⇒ 47,1% déclarent qu'ils sont conscients des risques mais ne souhaitent pas changer leurs habitudes.

⇒ 26,1% disent qu'ils se protégeront seulement s'ils ont des troubles auditifs.

⇒ 4,2% considèrent qu'une exposition prolongée à de hauts volumes sonores n'est pas dangereuse pour l'audition.

Evolution de différents paramètres de suivi des pratiques auditives



Source - LMDE / AGI-SON Résultats de l'enquête d'évaluation Campagne 2008

Annexe 3

Les autres chiffres clés / Audition et Musiques amplifiées...

⇒ **70 % des musiciens pratiquant des instruments amplifiés souffriraient de traumatismes auditifs...**⁴

⇒ ... **Mais également 48 % des musiciens classiques** dont 18 % souffrent d'une baisse de l'audition et 11 % d'acouphènes⁵.

Comme quoi, il ne s'agit pas uniquement d'amplification mais bien de dosage du son. Professionnels et amateurs sont touchés de la même façon. Il est important que tous soient informés et tous en mesure d'adopter les bons réflexes face à une enceinte, à un pupitre de cuivres, une batterie ou un stand de percussion...

⇒ **1 jeune sur 4 aurait un déficit auditif reconnu comme pathologique**⁶ (Supérieur ou égal à 20 dB)

... Et très peu en sont conscients. C'est notamment pour cette raison qu'AGI-SON dirige une partie de son action vers les jeunes...

4 (M. AUFFRET, P. CUREAU, J.-F. BUCHE, M. TOUCHE, Prévention des traumatismes sonores des musiques électro-amplifiées, Rapport de recherche CNRS-Ministère de l'Environnement, février 1998)

5 (Documents pour le médecin du travail n° 76 (1998), étude débutée en 1994).

6 (Evaluation de l'audition des jeunes Français (Evaluation de l'audition des élèves des lycées de la région Rhône-Alpes), Institut Universitaire de Médecine du travail de Lyon, 1993-94 / 1998-99)